



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL23-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **23- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU PARC DES EXPOSITIONS 19/20 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

La Ville des Herbiers a pour projet de rénover le Parc des Expositions de La Gare situé rue du Onze Novembre 1918.

Les conditions de vieillissement et le souci d'économies d'énergie conduisent à envisager des travaux d'amélioration des façades ainsi que de l'aménagement intérieur.

Cet ancien bâtiment industriel a été construit en 1968, acquis en 1999 par la Ville des Herbiers et transformé en 2011 en Parc des Expositions.

Il s'agit d'un établissement recevant du public classé en 1<sup>ère</sup> catégorie type L principalement et T, X dont les fonctions principales sont l'accueil du public dans deux grandes salles pour des manifestations diverses situées au rez-de-chaussée et d'un stand de tir situé au sous-sol.

Des travaux de réfection globale de la couverture ont été réalisés en 2019. La couverture composée à l'origine de plaques en fibro ciment amiantées a été déposée et remplacée par un complexe composé d'un bac acier isolé et d'une membrane PVC ce qui a permis d'améliorer l'étanchéité, l'acoustique intérieur ainsi que l'isolation thermique du bâtiment.

Compte tenu de ce contexte, la Ville des Herbiers envisage les travaux suivants :

- Réalisation d'un enduit sur la façade Nord afin de protéger le mur en parpaing des infiltrations d'eau,
- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes et portails) de l'ensemble des bâtiments Ateliers 19 /20,
- Fourniture et pose d'un bardage sur les façades Sud et Est,
- Réfection du sol par la pose d'un carrelage de l'Atelier 20 hall d'exposition (surface 1010 m<sup>2</sup>),
- Remplacement du câblage, des luminaires et de l'éclairage de sécurité par des appareils LED dans l'Atelier 19 / 20 en rez-de-chaussée et stand de tir en sous-sol,
- Aménagement des espaces intérieurs,
- Mise en peinture des murs intérieurs de l'Atelier 20 hall d'exposition,
- Installation d'une cuve enterrée de 40 m<sup>3</sup> afin de récupérer l'eau de pluie des bâtiments.

Actuellement, les 2 grandes salles intérieures sont chauffées par des appareils installés provisoirement à l'extérieur côté Est et pris en charge par l'organisateur de l'événement. Aussi, il n'est pas prévu l'installation d'un chauffage définitif.

A l'issue d'une procédure adaptée, le contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu le 23 janvier 2024 avec l'équipe représentée par DGA ARCHITECTES ET ASSOCIES – 85500 LES HERBERS pour un forfait provisoire de rémunération de 57 871,84 € HT pour une enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux au stade « Programme » fixée à 650 000 € HT.

Les études de conception en phase Avant-Projet Définitif (APD) étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 863 520,00 € HT. Les travaux sont répartis en 4 lots estimés à 703 520,00 € HT :

- Lot 1 : Gros-œuvre
- Lot 2 : Charpente métallique – Couverture - Bardage
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Peinture

De plus, les travaux de relamping et de plomberie, estimés à 160 000,00 € HT, seront réalisés par les services techniques de la Ville des Herbiers.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget Industrie 2024, Opération 9520201 BI920 - Compte 632-2313,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 863 520,00 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024